

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,  
Le vingt-six septembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, RUSSELL, CHUPIN, ROBIN, BERTHELIER, CORNETI.

Date de convocation

20 septembre 2018

A l'exception de : Mesdames CARNAC et HUCHET, Monsieur DUBOIS.  
Madame DESSAUVAGES a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE.  
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur BELLLOT a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.  
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Madame BERTHELIER.

Date du  
Conseil Municipal

26 SEPTEMBRE 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 22

Votants ----- 30

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame RUSSELL est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 21/ CLASSES DE DECOUVERTE – BUDGET POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 – REPARTITION PAR ECOLE – AFFECTATION

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

De manière volontariste, dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Pornichet a fait le choix depuis plusieurs années d'affecter aux écoles de la Commune des crédits pour leur permettre d'organiser des classes de découverte et des sorties pédagogiques.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Ces crédits sont également destinés à permettre aux écoles de financer leurs transports pour les rencontres sportives entre écoles, pour les visites des CM2 dans les collèges, ...

Publié le :

Les crédits sont répartis en fonction du nombre d'élèves pornichétins dans les écoles.

Certifié exact,  
Le Maire,

L'enveloppe globale pour l'année scolaire 2018/2019 est de 28 500 €. Il est proposé de répartir ce montant de la façon suivante :

Jean-Claude  
PELLETEUR

Ecole	Effectifs totaux	Effectifs pornichétins	Montant en euros
Le Pouligou	288	277	10 683
Saint Jean	266	136	5 245
Sainte Germaine	106	83	3 201
Gambetta	257	243	9 371

DELIBERATION :

⇒Vu la délibération n°98.11.11 en date du 05 novembre 1998 instaurant le principe,  
 ⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 19 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Affecte aux écoles une enveloppe pour les classes de découverte et les sorties pédagogiques en fonction du nombre d'élèves conformément au tableau ci-dessous :

Ecole	Effectifs totaux	Effectifs pornichétins	Montant en euros
Le Pouligou	288	277	10 683
Saint Jean	266	136	5 245
Sainte Germaine	106	83	3 201
Gambetta	257	243	9 371

- Précise que les crédits seront versés aux prestataires sur facturation.
- Précise que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets correspondants sous réserve de leurs adoptions au budget 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*